

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD MORALLET Laurence, VAUTHAY Eliane et ROSSET Erika.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, et BENOIT Stéphane.

Excusés :

- Mme BOINNARD Nadine, Mrs BAUD Jérôme et VULLIEZ Christian.

Ordre du jour :

- Présentation du déploiement de la fibre par le SYANE et le CIRCET ;
- Cession de terrain André ROSSET aux Meuniers ;
- Contrat ascenseur, achat extincteur concerne LE KERN ;
- Organisation école et délibérations s'y rapportant ;
- Projet de convention avec le SYANE secteur Saint Martin ;
- Voirie – Dossier de déclassement ;
- Appel à projets transition énergétique ;
- Retour suite réunion commission environnement ;
- Point sur le dossier des dégâts ;
- Point sur la ressource en eau ;
- Point sur la commission déchets de la CCHC ;
- Décisions modificatives budgétaires ;
- Urbanisme ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h40 elle est présidée par Jean Claude MORAND, maire de SEYTROUX. Mickael ROSSET est nommé secrétaire.

Mr le maire propose le dernier compte rendu du conseil municipal pour approbation et remercie la secrétaire Erika ROSSET. Le compte rendu du conseil municipal du vendredi 17 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Présentation du déploiement de la fibre par le SYANE et le CIRCET.

La présentation de Mme Loriane GRANIER du SYANE s'ouvre à 20h05. L'installation de la fibre pourrait dans le meilleur des cas aboutir en 2024. Les informations concernant l'installation de la fibre sur le territoire sont accessibles sur le site Internet du SYANE : <https://fibre.syane.fr/>.

La présentation prend fin à 20h30.

2. Cession du terrain de Mr André ROSSET chez les Meuniers.

La cession du terrain de monsieur André ROSSET a pour objectif la régularisation de l'élargissement de la route des Meuniers au Nord Est des anciennes parcelles n° D 957 et D 958.

D'autres négociations vont encore avoir lieu suite à une demande de permis de construire à proximité de cette route. L'ensemble du dossier sera réexaminé ultérieurement en réunion de conseil municipal.

3. Contrat ascenseur, achat extincteur concernant le Kern.

Un rendez-vous a été organisé entre Mrs Jean-Philippe LEMAIRE (gérant), Jean Claude MORAND et Mickael ROSSET. Mr LEMAIRE a donné un avis favorable pour prendre à sa charge les contraintes financières liées au contrôle, à la maintenance et à l'entretien des composants de son infrastructure ; ceci conformément au bail de location de l'établissement. Concernant la maintenance de l'ascenseur, deux devis contradictoires ont été fournis pour le choix d'une entreprise de maintenance. Aucun retour n'a été effectué à ce jour de la part du gérant. En compensation de ces charges supplémentaires, il est proposé par la commune de prendre à sa charge cette année le remplacement des extincteurs. Des démarches seront effectuées pour dissocier les contrats afférents aux bâtiments communaux et ceux concernant le Kern. Une lettre recommandée sera envoyée au Kern pour formaliser la réattribution de ces charges.

Le conseil municipal approuve cette démarche à l'unanimité.

4. Organisation de l'école et délibérations s'y rapportant.

Sylvie BOYAT présente la proposition d'organisation du personnel de l'école.

- Mme Odile VAROQUIER postule pour assurer à nouveau le service de cantine et une décision doit être prise aujourd'hui pour son recrutement.
- Une personne reste à trouver pour le périscolaire malgré la sollicitation des parents pour combler le manque de personnel. Mr le maire en profite pour remercier les parents qui ont répondu.
- Une personne recherchant un poste d'ATSEM s'est récemment manifestée et doit être reçue en entretien.

Après délibération, Le recrutement de Mme VAROQUIER, et l'organisation du personnel est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf août

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/08/2022

Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0

Nombre de membres présents : 10 Pour : 10

Nombre de membres votants : 13 Abstention : 0

PRESENTS :

Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.

Mrs : BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : Mme BOINNARD Nadine, Mrs BAUD Jérôme, VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire.

OBJET : Réaménagement des postes pour le fonctionnement de la cantine, du périscolaire et du ménage

Jusqu'à l'année scolaire passée, trois postes étaient nécessaires pour le fonctionnement de la cantine, du périscolaire et du ménage.

Etant donné les difficultés de recrutement suite à l'appel à candidature lancé le 29 Avril 2022, il y a nécessité de créer un poste supplémentaire.

Un poste sera affecté à la cantine ; l'autre au périscolaire du soir et éventuellement au ménage.

Deux postes sont pourvus actuellement par Mme BOINNARD Lydia et Mme DE OLIVEIRA CARDOSO Sandrine

Les troisième et quatrième sont à pourvoir.

Le Conseil Municipal décide de réaménager les postes de la façon suivante :

POSTE 1			
Travail réparti selon les emplois suivants :	Durée (h:m:s)	nb jours	TOTAL
ATSEM	6:15:00	141	881:15:00
Périscolaire matin :	1:00:00	141	141:00:00
Renfort cantine ou périscolaire (SELON BESOIN)			
TOTAL TRAVAIL THEORIQUE			1022:15:00

POSTE 2			
Travail réparti selon les emplois suivants :	Durée (h:m:s)	nb jours	TOTAL
Cantine (10h-15h)	5:00:00	141	705:00:00
Périscolaire soir :	2:30:00	141	352:30:00
		Durée (h:m:s)	nb semaines
		TOTAL	
Evacuation déchets cantine	00:30:00	36	18:00:00
TOTAL TRAVAIL THEORIQUE			1075:30:00

POSTE 3			
Travail réparti selon les emplois suivants :	Durée (h:m:s)	nb jours	TOTAL
Cantine (12h-14h)	2:00:00	141	282:00:00
TOTAL TRAVAIL THEORIQUE			282:00:00

POSTE 4			
Travail réparti selon les emplois suivants :	Durée (h:m:s)	nb jours	TOTAL
Périscolaire soir	1:25:00	141	199:45:00
		Durée (h:m:s)	nb semaines
		TOTAL	
Ménage école (en période scolaire)	9:00:00	36	324:00:00
Ménage école (hors période scolaire PETITES VACANCES)	4:30:00	4	18:00:00
Ménage école (hors période scolaire GRANDES VACANCES)	4:30:00	2	9:00:00
Ménage bibliothèque	1:00:00	26	26:00:00
Ménage mairie	1:30:00	26	39:00:00
Ménage salle animation (SELON BESOIN)			0:00:00
TOTAL TRAVAIL THEORIQUE			615:45:00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance

Rosset Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf août

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/08/2022

Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0

Nombre de membres présents : 10 Pour : 10

Nombre de membres votants : 13 Abstention : 0

PRESENTS :

Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.

Mrs : BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : Mme BOINNARD Nadine, Mrs BAUD Jérôme, VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire.

OBJET : Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

PERSONNEL ADMINISTRATIF	Cat.	Prévu	Effectif Pourvu
Secrétaire de mairie (TNC)	B	1	1
PERSONNEL TECHNIQUE	Cat.	Prévu	Effectif
Adjoint Technique Principal de 2ème classe (TC)	C	1	1
Adjoint Technique (TNC)	C	3	2
PERSONNEL SOCIAL	Cat.	Prévu	Effectif
ATSEM 2ème classe	C	1	1

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs, suite au problème de recrutement pour les postes pour le fonctionnement du périscolaire et du ménage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1er septembre 2022.

DIT QUE les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance

Rosset Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

5. Projet de convention avec le SYANE secteur Saint Martin.

Mr le maire lit la convention constitutive de groupement de commande entre le SYANE et la commune de Seytroux. Le projet d'enfouissement des réseaux se fera en concertation entre ENEDIS, le SYANE et la commune. Le cabinet d'étude DAVIET contribuera à la coordination. Le calendrier prévoit une consultation en fin d'année pour des travaux au printemps 2023.

Après délibération, le conseil municipal donne, par 9 voix pour et une abstention, délégation à Mr le maire pour la signature de la convention.

N° 2022/006/005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf août
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13/08/2022
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 13
VOTANTS
Contre : 0
Pour : 9
Abstention : 1

PRESENTS :

Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.
Mrs : BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : Mme BOINNARD Nadine, Mrs BAUD Jérôme, VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommée Secrétaire.

OBJET : Convention groupement de commandes avec le Syane – Secteur Saint Martin

Suite à la lecture de la convention constitutive du groupement de commandes entre le SYANE et la commune de Seytroux concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs pour le SYANE d'une part et les travaux d'alimentation en eau potable pour la commune d'autre part.

Le Conseil Municipal par 9 voix pour et une abstention donne pouvoir à M. le Maire pour signer la dite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude



Le secrétaire de séance

Rosset Mickaël



Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

6. Voirie – Dossier de déclassement.

Concernant le hameau de Chez les Brons : un échange de terrain est proposé entre la commune et Mme TAVERNIER. Il consisterait pour la commune à céder l'ancien chemin communal situé sur le pallier de l'habitation située sur la parcelle n° A 2624 en échange d'une portion de la parcelle n°A 1560 qui permettrait de réhabiliter un nouvel accès communal entre la route de Mallaliutaz et le centre du hameau de chez les Brons.

Concernant la route du Sey : un échange de terrain entre la commune et le propriétaire des parcelles n° A 1397 et A 1398 permettrait de régulariser l'emprise du carrefour et le début de la route du Sey.

Les prochaines démarches de la commission voirie concerneront le projet de la traversée du village.

7. Appel à projets transition énergétique.

Mr le maire lit une lettre d'appel à projet concernant un événementiel sur le thème de la gestion du risque lié notamment à l'évolution climatique. Pas de volontariat des élus pour cette démarche pour le moment.

Mickael ROSSET aborde le dossier du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci est non obligatoire actuellement pour la commune mais selon Mr le maire, il va probablement le devenir à court terme et représente déjà une référence incontournable dans de nombreuses communes pour faire face notamment aux difficultés récentes telles que la sécheresse, le manque d'eau potable et les intempéries. Mickael ROSSET précise que cette démarche consisterait, pour une commission d'étude à :

- Identifier les risques,
- Lister des soutiens et des moyens logistiques spécifiques et
- Prévoir l'activation et l'organisation d'un bureau de crise.

Ce plan devra se faire en corrélation avec le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) qui concerne l'école. Une concertation avec le nouveau directeur de l'école primaire devra être établie dans ce sens. La commission d'étude sera composée de Mr le maire, Mickael ROSSET, Michael VAUTHAY et Fabien COURRIER. Un exemplaire de PCS sera récupéré auprès d'une commune environnante pour constituer une base de travail.

8. Retour suite réunion commission environnement.

Mickael VAUTHAY fait une synthèse de la réunion de la dernière commission environnement.

Sentier des Replats : des conventions doivent être réalisées avec les propriétaires concernés par le sentier des Replats pour que celui-ci puisse figurer dans les itinéraires répertoriés par le département. Une incertitude demeure concernant les parcelles en grande indivision.

Alpage de la Lanche : la commission a émis un avis favorable pour la coupe de bois demandée par Mr Gérard MUDRY. Par suite d'un échange avec l'ONF, dans le cas des grandes coupes de défrichement un dossier doit être déposé à la DDT. Cette procédure remet donc en question l'autorisation accordée à Mr Gérard MUDRY. Il est donc proposé de revoir nos engagements afin de mieux maîtriser les volumes et les zones de coupe pour l'année prochaine.

Un programme de reconquête du pâturage sera établi entre la commission et les alpagistes sans oublier la prise en compte de l'entretien de ces territoires

Chemin de St Martin : L'ONF a mis à disposition la piste et la zone de dépôt de St Martin à Mr Christophe MORALLET pour l'exploitation de parcelles forestières. Ceux-ci ayant été dégradé, L'ONF, en relation avec Mr Christophe MORALLET est en charge du dossier pour la remise en état. Pour Rappel, la zone de dépôt est sur des terrains privés mis à disposition pour la commune et Mr MORALLET s'était bien évidemment engagée à rendre la zone propre et remise en état à la fin des travaux.

Association Foncière Pastorale (AFP) : les montagnes de Tré Montret, des Chavannes et les Giraud à Richefour sont favorables à la mise en place de cette association. La montagne de Belle Plagne ne s'est pas encore positionnée. Les propriétaires admettent généralement mal comprendre l'intérêt et les avantages de cette organisation. Mr le maire propose de faire intervenir un membre de l'AFP de Très Chauffé, La Baume pour expliquer le fonctionnement et éclaircir les points de doute.

Organisation du Méchoui par le foyer rural : prévu initialement sur la tête à Telcret, les restrictions en vigueur pour cause de sécheresse et risque d'incendie ont obligé le Foyer Rural à trouver un nouvel endroit pour son événement. Celui-ci aura finalement lieu en face du garage communal en lieu et place du vieux parcours VTT qui a récemment été démonté.

9. Point sur le dossier des dégâts suite à la tempête du 23 juin.

L'assurance GROUPAMA a répondu : seule la rambarde du pont Mollier n'est pas prise en compte.

La porte du garage communal, les volets et le toit de la mairie, le toit de la salle des fêtes, le toit de l'église et le pare ballon de l'Agorespas sont pris en compte.

Les entreprises PIERRE PERRIN pour les volets roulants, MORALLET Michel pour l'évacuation des bois, VULLIEZ Jean-Pierre pour les bâtiments et SPACS clôtures - portails pour les paires ballons ont été retenus pour les travaux.

10. Point sur la ressource en eau.

Mr le maire lit la lettre du préfet sur la gestion des ressources en eau. Il expose les processus qui permettraient de combler les pénuries d'eau potable. Il rappelle que le non-respect des restrictions en vigueur peut mener à des amendes lourdes allant de 1500€ à 7500€.

Il rappelle également que le contrôle du réservoir communal est quotidien. À la suite de contrôles de débit effectués de nuit, deux fuites ont été détectées et réparées. L'organisation et la qualité du réseau de la commune permet d'assurer l'approvisionnement en eau potable pour les particuliers. Mr le maire se veut rassurant quant à la qualité de l'approvisionnement mais la vigilance est de mise car les sources continuent de baisser.

11. Décisions modificatives budgétaires.

Deux décisions budgétaires doivent être délibérées : il s'agit de simples formalités administratives destinées à transférer des moyens d'une ligne budgétaire à une autre.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 28156 : Matériel spécifique d'exploit.		106.00 €
R 28158 : Autres	106.00 €	
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	106.00 €	106.00 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à section investis.		100.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		100.00 €
D 2156-108 : ACQUISITION DE COMPTEURS		100.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		100.00 €
R 021 : Virement section exploitation		100.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		100.00 €
R 7011 : Eau		100.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		100.00 €

Après délibération, les deux décisions modificatives budgétaires sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

N° 2022/006/003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf août
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13/08/2022

Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 10 Pour : 10
Nombre de membres votants : 13 Abstention : 0

PRESENTS :
Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.
Mrs : BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : Mme BOINNARD Nadine, Mrs BAUD Jérôme, VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommée Secrétaire.

OBJET : Décision modificative budgétaire n°1 _ BUDGET EAU

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 28156 : Matériel spécifique d'exploit.		106.00 €
R 28158 : Autres	106.00 €	
TOTAL R 940 : Opérations d'ordre entre sections	106.00 €	106.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance
Rosset Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

N° 2022/006/004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf août
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13/08/2022

Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 10 Pour : 10
Nombre de membres votants : 13 Abstention : 0

PRESENTS :
Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.
Mrs : BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : Mme BOINNARD Nadine, Mrs BAUD Jérôme, VULLIEZ Christian

M. ROSSET Mickaël a été nommée Secrétaire.

OBJET : Décision modificative budgétaire n°2 _ BUDGET EAU

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à sections investis.		100.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sec° d'investis.		100.00 €
D 2136-108 : ACQUISITION DE COMPTEURS		100.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		100.00 €
R 021 : Virement section exploitation		100.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		100.00 €
R 7011 : Eau		100.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		100.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance
Rosset Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

12. Projet d'aménagement au pont Molliet.

Dans le plan montagne, des subventions peuvent être obtenues au niveau du département et de la région. Le Pumptrack et un assortiment de jeux est déjà étudié mais un 2^e projet peut être proposé. Mr le maire propose de travailler sur le projet de bâtiment au pont Molliet. Ce bâtiment rentrerait dans un plan d'ensemble sur un espace allant du pont en question jusqu'à l'aire de loisir du garage communal, voire jusqu'à la passerelle du Maupa par l'ancienne piste de ski de fond. Mr Gilles DELERCE propose d'être fédérateur afin de collecter les applications possibles de ce bâtiment. Ces éléments constitueraient un point de départ à l'élaboration du dossier. Mr le maire questionne le conseil municipal sur d'éventuelles idées et sur la constitution d'une commission d'étude pour travailler sur ce projet.

Les idées émises sont notamment un arboretum et un parcours santé. Le projet de turbine pourrait être remis en question aux vues de l'évolution des débits du torrent de Seytroux.

Mr le maire propose une mission jusqu'à 3000€ pour accompagner la prise de décision. Un devis sera demandé à Mr Gilles DELERCE.

Afin d'approfondir ces questions, une commission d'étude se réunira le vendredi 26 août à 18h00.

13. Urbanisme.

Sylvie Boyat informe le CM que deux réunions d'urbanisme ont eu lieu depuis le 24 juin :

- Le 13 juillet, la commission a étudié un PC, 2 DP, 2 CUa et 1 CUb. De plus, la commission a créé la fiche de changement de destination concernant la scierie située aux Meuniers.
- Le 26 juillet, la commission a étudié un PC et 2 DP.

Les DP concernent la pose de panneaux photovoltaïques.

Le 16 août, un PC concernant une rénovation est arrivé (DP étudiée le 23 mai et refusée par le service instructeur car trop de modification de façade). Ce PC est conforme à la DP étudiée et validée lors de la présente séance.

Le 16 août est également arrivé un CUa concernant une parcelle située en dehors de la zone constructible de la carte communale. Ce CUa est également validé lors de la présente séance.

14. Point sur la commission déchets de la CCHC

Plusieurs réunions de la commission déchet de la CCHC ont eu lieu. Cette commission comprend plusieurs groupes de travail. La gestion des biodéchets ménagers reviendra prochainement à la charge de la CCHC. Plusieurs scénarios ont été présentés.

Le compostage : pour les composteurs électromécaniques, les analyses budgétaires sont plutôt défavorables. Au niveau des communes, une décision a été prise de fournir aux familles des petits composteurs individuels ou collectifs. Dans un 2^e temps, au niveau de la CCHC, il sera étudié comment il serait possible d'aider les professionnels. Une réunion doit avoir lieu à l'automne pour la suite des démarches.

Concernant les déchets de venaison, la convention liant les sociétés de chasse, la CCHC et la fédération de chasse est signée. Des chambres froides seront prochainement installées sur les déchetteries du Biot, de Vailly et de Morzine.

Tout ce qui ne passait pas au recyclage jusqu'à aujourd'hui (pots de yaourt...) va le devenir au début de l'année 2023. Une interrogation demeure sur le traitement des cartons marrons.

Des démarches de communication vont être entreprises pour faire de la pédagogie auprès de la population. Des panneaux d'information aux abords de points d'apport volontaires sont à l'étude.

15. Questions diverses

Fabien COURRIER questionne sur les anomalies concernant les éclairages publics. Les points défectueux sont répertoriés par Mr le maire qui fera remonter ces informations à l'entreprise DEGENEVE pour intervention. Ces anomalies sont à faire remonter à la mairie.

Il est annoncé que la bibliothèque sera ouverte le mardi de 17h à 19h et le jeudi de 14h à 16h.

16. Calendrier.

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le vendredi 16 septembre.

La séance est levée à 23h30.